asso107@free.fr

LE PETIT JOURNAL

Le petit journal de l'association des résidents du 107 rue de Reuilly

PRINTEMPS/ÉTÉ 2012

EDITORIAL

Par Pierre Prat, président de l'association

Il se passe décidemment toujours quelque chose au 107 !

Dès janvier, nous avions souhaité une bonne année au tout nouveau Directeur Général de Paris Habitat, Mr Dambrine, en lui envoyant notre pétition avec une longue lettre exprimant votre exaspération sur les multiples pannes des ascenseurs ; 200 signatures, qui témoignent de la forte mobilisation des résidents.

L'état des ascenseurs reste préoccupant et nous ne lâcherons pas l'affaire !

Ensuite, les antennes téléphoniques sont revenues dans l'actualité au travers d'un courrier de la mairie. L'ASSO 107 a réagi immédiatement et même si Paris Habitat nous a confirmé le 16 février, par courrier, que le projet est suspendu, nous restons mobilisés.

Depuis un an, **l'ASSO 107 fait régulièrement le tour de toutes les parties communes** (parkings, paliers, halls, …) pour identifier et recenser toutes les dégradations, dépotoirs sauvages, absences d'entretien ou non-respect de la sécurité. Nous avons transmis à Paris Habitat de nombreuses photos des défauts d'entretiens et de dégradations, et avons demandé à PH d'agir et de réagir. Avec un certain nombre de résultats : tags repeints, déchets enlevés.

En février, l'ASSO a gagné par KO son procès contre PARIGEST. Vous en trouverez un écho dans le journal.

Enfin, je terminerai en rappelant que la **sécurité comme l'entretien de la résidence est l'affaire de chacun d'entre nous**. Il nous appartient de respecter et de faire respecter notre cadre de vie, si nous voulons le préserver. La situation reste préoccupante : incendie et vols dans les caves, bris de vitres, attroupements nocturnes, nuisances diverses, tags, ...

L'ASSO 107 fait de la sécurité une de ses priorités et compte sur votre implication.

LES CHARGES RECUPERABLES

En 2010, l'ASSO s'était porté en jugement contre Paris Habitat au sujet des charges de gardiens que Paris Habitat avait encaissées sur les charges demandées aux locataires, ce qui est contraire à la loi. Cela avait permis à une centaine de résidents de récupérer chacun un chèque de quelques centaines d'euros, suite à la condamnation de Paris Habitat par le Tribunal de Paris.

Fort de notre succès dans cette affaire qui portait sur un recouvrement de charges sur quelques années seulement, 74 locataires ont poursuivi l'action en assignant en justice l'ancien bailleur PARIGEST, pour les charges payées entre 1980 (pour les plus anciens résidents) et 2003.

Après 2 ans de travail avec notre avocat du Cabinet Giaccomo, et l'énergie sans faille déployée par Jean -Pierre Sacchet, **PARIGEST a été condamné** en 1ère instance début février puis a renoncé fin février à faire appel, rendant le jugement définitif. Au total les 74 locataires se sont partagés près de 300 000 euros, nets, exonérés de toute charge !

Merci l'ASSO, qui prouve encore une fois qu'elle se bat dans l'intérêt de tous les résidents !

Vous avez sans doute remarqué les panneaux interdisant la circulation en trottinette, bicyclette ou rollers à l'intérieur de la résidence. Il y a bien évidemment un motif de sécurité à cette interdiction, mais ce n'est pas le seul.
Nous rappelons aux utilisateurs de trottinettes et rollers, particulièrement bruyants sur la pavage, que des appartements sont situés juste sous les coursives.

En vous abstenant de circuler sur vos engins, vous respectez la quiétude de vos voisins.

L'ASSO RECHERCHE …

L'ASSO fait appel aux bonnes volontés, notamment pour compléter son réseau de correspondants pour les escaliers 3, 7 et 8.

Si vous avez un peu de temps à consacrer à la vie de la résidence, n'hésitez pas à nous contacter !

asso107@free.fr

ANTENNES

Les habitants de la résidence ont reçu en début d'année un courrier de la mairie les informant d'un projet d'installation d'antennes-relais au 107 (sur les toits de la résidence).

Compte-tenu des nombreuses incertitudes sur les conséquences sur la santé que peuvent avoir ces équipements, l'association s'est bien évidemment opposée à ce projet, et est intervenue auprès du bailleur. Les premières réponses que nous avons obtenues laissent entendre que ce projet n'est pas d'actualité.

N'ayant toutefois reçu aucune garantie à plus long terme, nous restons donc vigilants et mobilisés sur le sujet. Nous vous tiendrons informés sur ce sujet dans les mois à venir.

INCIDENTS DANS LA RESIDENCE

Quelques résidents nous ont récemment fait part d'incidents, d'incivilité ou de dégradations, causés a priori par des individus extérieurs à la résidence... Ces inquiétudes sur la sécurité de la résidence s'accompagnent d'interrogations sur la non-intervention de la police en pareil cas.

La police ne peut intervenir que si elle est appelée. Nous recommandons à nouveau de signaler les désordres ou attroupements, tant à la police (appeler le **17** ou l''antenne de Police du 12e arrondissement au **01 44 87 50 12**, cet appel est gratuit et votre anonymat sera respecté) qu'à votre gardien (qui se doit de les faire remonter aux services concernés de Paris -Habitat), et de déposer une plainte auprès du commissariat de Bel-Air si vous êtes directement victime.

Faites-en également part à l'association (soit par mail asso107@free.fr, soit par l'intermédiaire de votre correspondant escalier qui nous transmettra) ce qui nous permettra de mieux agir dans le cadre de nos rencontres régulières avec Paris Habitat ou les services de police.

PROPRETE DE LA RESIDENCE

Vous constatez sans doute régulièrement comme nous la présence dans les parties communes ou sur les pelouses de détritus en tout genre. Il y a là un défaut de l'entretien de la résidence que nous rappelons régulièrement à nos interlocuteurs chez Paris-Habitat, afin qu'ils mettent en place un nettoyage plus efficace.

Nous souhaitons rappeler ici que la propreté est aussi l'affaire de tous, et nous ne pouvons que déplorer le comportement de moins en moins citoyen de certains locataires. Si vous promenez votre fidèle compagnon, assurez-vous qu'il ne laisse pas un souvenir de son passage dans les parties communes. Ne semez pas vos petits déchets (mouchoirs, papier d'emballages, pelures de fruits..) dans les coursives. Ne jetez pas vos ordures par les fenêtres (nous voyons malheureusement ce genre de choses se produire dans notre résidence). Enfin, faites enlever vos déchets encombrants par les services de la mairie (voir page 3).

Notre qualité de vie dépend en partie de nous et c'est par les efforts de tous que nous garderons cette résidence propre, bien entretenue et agréable à vivre. Nous appelons également notre bailleur à montrer l'exemple plutôt que d'exposer un monticule d'immondices tel que celui qui a passé plusieurs semaines devant l'escalier 3.

ENCOMBRANTS

La collecte des déchets encombrants est assurée gratuitement par la mairie, sur simple appel téléphonique ou par internet (voir ci-contre).

Une fois le rendez-vous pris, il vous suffit de déposer l'objet devant la résidence dans le créneau horaire indiqué pour qu'il soit enlevé.

Nous devons à nouveau rappeler quelques règles simples pour éviter que notre résidence ne renvoie une image de saleté ou de mauvais entretien :

- Les encombrants ne doivent pas être entreposés dans les locaux poubelles.
- Ils doivent encore moins être abandonnés à la vue de tous dans les parties communes (ceux qui traversent la résidence ont pu ces derniers mois admirer un bac de réfrigérateur, une épave de vélo, des sacs de gravats...).
- La portion de trottoir devant la résidence n'est pas une déchetterie. Ne doivent y être déposés, et dans les créneaux horaires prévus à cet effet, que les objets dont l'enlèvement a été demandé à la mairie.

Nous espérons que vous avez apprécié le trottoir fleuri devant la résidence offert par l'Asso107.

à partir de 18h30,
en face de l'escalier 3

L'asso offre l'apéritif
pensez à apporter à manger !

Les enfants devront être accompagnés

Pour se débarrasser d'un encombrant, prendre rendez-vous
par téléphone au **3975** ou
par internet :
http://encombrants.paris.fr
Puis déposer sur le trottoir aux heures demandées
C'est **FACILE** et **GRATUIT**

3975

POURQUOI DIABLE AVOIR BAPTISÉ DU NOM DE SANTERRE NOTRE JARDIN ?

Tout d'abord car, même si nous sommes sans peur et sans reproche, notre jardin est "sans terre" au sens où cet espace était autrefois une ancienne aire de jeux pour enfants avant tout constituée de sable (d'où tout l'intérêt de notre compost qui l'a bien amendé).

Ensuite, nous faisons référence à l'histoire de notre quartier. En effet, Antoine Joseph Santerre (1752-1809), qui habita au début de la rue de Reuilly, fut un révolutionnaire français comme nous. Commandant de la garde nationale, il prit part à plusieurs événements de la Révolution Française, de la prise de la Bastille à l'exécution de Louis XVI.

L'adresse du blog du jardin Santerre :

http://jardinsanterre.blogspot.com/

Rappel : si des personnes veulent rejoindre le programme de compostage et/ou du jardin partagé il suffit d'envoyer vos coordonnées à Jean-Jacques Fasquel (**jj.fasquel@gmail.com**) pour être intégré dans la liste d'attente. Les parcelles sont proposées en fonction de celles qui se libèrent... de temps en temps mais régulièrement.

LE SAVIEZ-VOUS ? Vos déchets recyclables doivent être déposés **en vrac** dans les bacs **jaunes** et surtout pas dans un sac fermé.

CA A L'AIR RECYCLABLE MAIS CA N'EST PAS ! Le **polystyrène** n'est pas recyclable, il ne doit donc pas être jeté dans le bac jaune mais dans **le bac vert**.

LE TRUC : Les plastiques recyclables sont uniquement ceux des bouteilles et flacons, transparents ou opaques (même l'huile alimentaire ... mais pas celle de vidange !)

FAUX AMI : La vaisselle en verre et les miroirs ne se jettent pas dans la colonne d'apport volontaire du verre (sur le trottoir). En effet, ce verre est de qualité différente et "polluerait" le verre recyclé des bouteilles.

CIRCUL'LIVRE PARIS Lecture en Partage

DE 18H A 20H

FACE A L'ESCALIER 5

TOUS LES LUNDIS

Le TRI, mode d'emploi

Type de déchet	Où	Emplacement précis	Note
Alimentaire notamment + tout ce qui n'est pas recyclable		Niveau - 1	Collecte quotidienne
Papiers, cartons, journaux, boîtes de conserves vides, bouteilles en plastiques, briques, sacs plastiques, bidons, aérosols et petit électroménager		Niveau - 2	Pas de sac fermé Pas de verre Collecte bi-hebdomadaire
Verre, bouteilles, bocaux	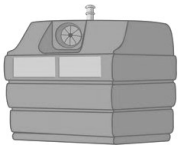	Sur le trottoir devant la résidence	Enlever les bouchons Pas de vaisselle ni d'ampoules
Médicaments périmés	Pharmacie	Pharmacie la plus proche : 127 rue de Reuilly	
Electroménager et informatique			Pour un produit acheté, le vendeur a l'obligation de reprendre gratuitement votre ancien appareil
Piles	Dans les points de ventes de piles	Supermarchés les plus proches : Atac/Simply (121 rue de Reuilly), Franprix (40 rue de Reuilly)	
Batteries	Garage	Garages les plus proches : Renault (42 rue de Picpus), Grimal (3 rue de la Gare de Reuilly)	
Gravas, huiles de vidange, pot de peinture, pneu, ...	Déchetterie	Porte des Lilas (rue des Frères Flavien 20ème), ou Poterne des Peupliers (8 rue Jacques Destrée 13ème)	
Encombrants	Déchetterie ou appeler le 39 75		Enlèvement gratuit
Vêtements	Point la Croix-Rouge (5 rue Lamblardie), container Le Relais, déchetterie		Pensez aux collectes dans l'immeuble